

**Bilan dispositif TREMPLIN VERS LE LOGEMENT**

**à destination des personnes sous-main de justice**

**Rappel du projet :**

Habitat Eurélien est parti du constat suivant :

* Une demande conséquente de la part d’hommes seuls sortant d’incarcération
* Des échecs essuyés avec ce public faute de préparation en amont avec les partenaires
* Pas de formation à ce type d’accompagnement pour la référente sociale qui s’est retrouvée confrontée à des comportements spécifiques au public sortant de détention
* Des situations complexes à analyser en cours de parcours
* **Objectifs :**

Aussi, Habitat Eurélien a proposé d’améliorer la qualité de l’accompagnement de ce public en travaillant avec le Foyer d’Accueil Chartrain un dispositif innovant. Ce dispositif proposé aux personnes sous-main de justice, encore très éloignées de l’autonomie, conjugue une phase d’hébergement et de sous location tout en gardant le même logement et le même référent social.

L’objectif est de proposer aux personnes en détention ou sous-main de justice, un accompagnement adapté dans l’apprentissage du statut de locataire, de sécuriser leur parcours d’insertion dans le logement et d’éviter les risques d’expulsion locative.

Pour les personnes incarcérées, il s’agit de commencer à travailler leur projet de sortie alors qu’ils sont encore en détention.

* **Fonctionnement :**

1- Adapter l’accompagnement vers l’accès au logement des personnes les plus éloignées de l’autonomie

2- Assurer la continuité de l’accompagnement par un même référent social jusqu’à la fin du parcours de locataire. L’intervention se fera par le biais de visites à domicile très régulières.

3- Un même logement de la période d’hébergement, à l’apprentissage du statut de locataire jusqu’au glissement du bail.

4- Ajuster les étapes du dispositif en fonction des progrès de la personne accueillie

5- Mettre en relation les partenaires et les futurs locataires lors des étapes cruciales de leur parcours par la constitution d’un Comité de Suivi Individualisé incluant les bénéficiaires, un représentant du bailleur, un représentant du financeur, un représentant du FAC afin de valider ensemble ces étapes. Une bonne connaissance réciproque des partenaires et des locataires, facilitera par la suite les interventions des partenaires auprès des locataires et les sollicitations des locataires vers les partenaires.

6- Mettre la personne au cœur du dispositif, tant par l’adaptation des échéances auxquelles elle doit faire face que par la possibilité qu’elle a de s’exprimer à tous les protagonistes qui gravitent autour de sa situation.

* **Moyens :**
* 4 logements
* Une formation appropriée pour la référente du projet Tremplin vers le logement et le référent d’Habitat Eulérien, le bailleur engagé dans ce dispositif
* Des séances de supervision spécifiques à ces situations pour les membres du COSI
* Deux rencontres Tremplin/SPIP/Détenu préalables à l’entrée dans le dispositif : présentation du dispositif, évaluation du contenu de l’accompagnement avec le futur bénéficiaire et répartition des tâches préalables à l’entrée entre le bailleur, le référent Tremplin, le SPIP et le bénéficiaire.

Ces entretien préalables sont cruciaux, il s’agit d’évoquer avec la personne son projet de vie, de travailler un hébergement ajusté à son désir de vie. La relation avec le travailleur social commence à se nouer dans l’enceinte du centre de détention et le détenu commence à se projeter dans la réalité de sa sortie. Le champ des possibles s’ouvre alors.

**Bilan de l’activité menée :**

***1. La formation réciproque :***

- Le travailleur social du service TREMPLIN et le chef de service ont passé une journée au sein du centre de détention de CHATEAUDUN. Cela a été l’opportunité de rencontrer l’ensemble des conseillers en insertion et probation du milieu fermé. Ils ont pu :

* Observer le déroulement d’une commission d’application des peines
* Visiter l’ensemble des quartiers du centre de détention
* Consulter les dossiers de détenu
* Assister à des entretiens entre les CPIP et les détenus

- Une rencontre a été organisée entre le FAC (TREMPLIN et SIAO) et l’ensemble des SPIP milieu ouvert afin d’expliquer en détail le fonctionnement du dispositif. Cela a occasionné des échanges et questionnements riches concernant la manière d’organiser le travail de chacun.

- Le FAC a également accueilli dans ses services une stagiaire du SPIP.

***2. Les rencontres partenariales :***

- Deux réunions ont été organisées lors du premier semestre 2017 afin de démarrer le dispositif et de réfléchir au rôle de chacun. La première a réuni la directrice du service pénitentiaire, la direction du FAC, le travailleur social référent et le chef de service du FAC, la responsable de l’hébergement des services de l’état et la directrice de la gestion locative de Habitat Eurélien.

* Lors de la seconde rencontre nous avons été rejoints également par la responsable des jardins SOLIBIO afin de réfléchir à l’insertion professionnelle du public accueilli.

Afin de faire connaître ce nouveau service, le FAC est allé à la rencontre de divers partenaires potentiellement prescripteurs de ce type d’accompagnement.

* Présentation du dispositif à l’ensemble du pôle logement et vie sociale du conseil départemental
* Présentation du dispositif à la circonscription d’action sociale de DREUX
* Présentation du dispositif au GIP de DREUX
* Présentation du dispositif aux cadre de santé et cadre service social de l’Hôpital Henri EY

Ce « volet » innovant du dispositif Tremplin a, dès les premiers échanges avec nos partenaires, tout de suite intéressés certains d’entre eux. Pour autant, il nous a semblé primordial d’aller au-delà en termes de communication afin de rassembler plus largement voire de sensibiliser d’autres partenaires.

Aussi, le 04 Avril 2016, avec le soutien de l’association « Ciné Clap » de Chartres, nous avons organisé une projection du film-documentaire « A l’air libre » suivie d’un débat-échange avec le public en présence d’un des réalisateurs, Nicolas FERRAN. Le film traite de l’accueil et l’accompagnement des personnes souhaitant se reconstruire une vie après avoir vécu un passage en milieu carcéral. Le public est venu nombreux, nos invités : Un médecin psychiatre intervenant en Centre de détention, une juge d’application des peines, le SPIP d’Eure et Loir, l’association Soli-Bio. S’en est suivi une présentation du dispositif Tremplin dédié au public « sous main de justice ».

***3. Les moyens :***

* Une conseillère en économie sociale et familiale qui exerce un accompagnement social de grande proximité et qui s’inscrit dans la souplesse et la singularité. Une chef de service présente qui jalonne les étapes du parcours du résidant (accueil, renouvellement d’hébergement, redéfinition du projet…)
* Invitation du SPIP au COSI
* Le Comité de Suivi Individualisé réunissant les bailleurs, le financeur et le FAC se sont réunis environ une fois tous les deux mois. Il a pu examiner les demandes des personnes sous-main de justice. Habitat Eurélien a fait une proposition de logement adaptée au profil et aux désirs de la personne détenue.
* Séance de supervision mensuelle au sein du FAC pour la référente du dispositif
* Consultation d’un psychologue au sein du FAC à disposition pour les personnes accueillies

***4. Les demandes en 2017:***

- Quatre entretiens d’évaluation ont eu lieu en centre de détention (deux à Châteaudun, deux à la maison d’arrêt de Saran).

- Une personne a pu accéder au dispositif en septembre dernier

- Une seconde vient d’obtenir l’accord du COSI et nous sommes en attente d’une attribution de logement

- Les deux autres vont être présentées au prochain COSI

***5. Présentation de la situation de la personne accueillie depuis septembre :***

Le travailleur social du FAC a rencontré Monsieur A, âgé de 65 ans, pour la première fois en juin 2017 au centre de détention de Châteaudun. Le dispositif TREMPLIN avait été au préalable expliqué par son CPIP.

Lors de cet entretien, Monsieur a évoqué son parcours tumultueux et ses allers et retours en détention durant une vingtaine d’années. N’ayant plus de relation avec ses filles dans le département du Loir et Cher, Monsieur ne voyait aucun inconvénient à construire son projet de vie en Eure et loir. Il n’avait pas de préférence au niveau de la commune, il souhaitait un lieu de vie en campagne dans un petit ensemble avec des commodités et un accès au train pour les déplacements.

Ce premier rendez-vous s’est révélé important et rassurant pour Monsieur A qui a pu identifier le travailleur social qui serait en charge de son accompagnement à sa sortie de détention. Il a pu mesurer la nature de l’engagement sur le dispositif TREMPLIN mais aussi que le travail commençait alors qu’il était encore en détention.

Le comité de Suivi individualisé (COSI) a validé l’entrée dans le dispositif en juillet 2017. Habitat Eurélien a ensuite débuté les recherches d’appartement avec les prérogatives énoncées. En deux mois, nous avons obtenu un logement adapté à la situation, cependant comme Monsieur n’avait pas fait l’objet d’incident en détention, il a bénéficié d’une réduction de peine supplémentaire d’un mois. Il est sorti de détention le 1 aout 2018 et durant un mois il a été pris en charge par l’association Habitat et Humanisme.

Il a intégré son appartement le 19 septembre 2017. Habitat Eurélien a effectué la signature du bail avec le FAC, puis l’état des lieux entrant en sa présence.

Le logement était entièrement meublé par le Foyer d’accueil Chartrain. Il ne restait plus qu’a y entreposer que ses effets personnels.

Monsieur a adhéré immédiatement à l’accompagnement social et s’est rapidement approprié le logement. Des visites ont été effectuées toutes les semaines dès son arrivée afin de le soutenir. Il a su interpeller le travailleur social, facilement joignable et disponible pour intervenir au logement.

Les rencontres avec le SPIP en milieu ouvert ont débuté quelques semaines après sa sortie. Nous sommes en lien avec conseillers régulièrement. Ils sont conviés au COSI.

Monsieur poursuit ses activités de peinture qu’il affectionne particulièrement. Il s’est inscrit à des cours d’art plastique dans la commune où il réside. Cela lui permet de recréer du lien social, oublié depuis des années.

Il consulte un psychologue régulièrement qui intervient de manière bénévole au Foyer d’Accueil Chartrain. Cette démarche n’a pas été simple à réaliser mais nous avons fortement incité monsieur à se saisir de ce professionnel afin de parler de ses angoisses, ses peurs, son enfance,…

Il a aujourd’hui entièrement meublé l’appartement avec du mobilier qu’il a acheté via le secours catholique ou par des sites internet de vente entre particuliers. Le service logistique du FAC l’a soutenu pour le transport du mobilier.

Monsieur va passer à une autre étape de l’accompagnement dans les semaines à venir. Il va s’acquitter de sa première facture liée à son logement.

Monsieur gravit les étapes de l’autonomie marche après marche tout en étant soutenu par un accompagnement qui le rassure et l’apaise en cas d’angoisse.

***6. Les freins :***

- Le calcul des remises de peines : chaque personne en détention peut prétendre à une remise de peine qui est tributaire de bon nombre de facteurs (comportement en détention, indemnisation des victimes….). Aussi, il est parfois complexe de déterminer avec précision la date de sortie de détenu et ainsi d’éviter de repasser par l’hébergement.

- La carence de ressources : les ouvertures de droit ne pouvant pas se faire en détention, il y a une période de carence de plusieurs semaines qui rendent l’accès au logement irréalisable

* **Conclusion :**

Le TREMPLIN pour les personnes sous-main de justice est un dispositif récent et en plein essor. Après une période de formation des professionnels et de communication autour de la création de ce dispositif, les premières demandes se concrétisent.

L’arrivée de la première personne en septembre dernier illustre la pertinence de la mise en place d’un tel accompagnement :

* + Assurer une transition du monde carcéral au monde réel en douceur, sans l’angoisse de la question du logement,
  + Etre soutenue par une professionnelle formée et investie,
  + Avoir une écoute par un comité de suivi individualisé, chacun mobilisé dans le cadre de ses missions.

A ce jour, nous comptons quatre nouvelles personnes sortant de détention en 2018. Grâce à l’implication de deux nouveaux bâilleurs qui ont rejoint le projet – Immobilière Centre Loire et la SA Eure et Loire Habitat, la proposition de logement a pu être étoffée.

Les appartements proposés l’ont été au plus près des souhaits des personnes anciennement détenus.

Nos visites régulières au centre de détention de CHATEAUDU et de SARAN nous ont permis de construire un partenariat privilégié avec les conseillers d’insertion et de probation et l’assistante sociale du centre de détention. Le travailleur social référent du FAC collabore notamment très régulièrement avec le travailleur social du CSAPA (le CICAT) qui intervient auprès des personnes incarcérées.

Lors de nos échanges avec le SPIP, nous dressons le constat commun que le dispositif TREMPLIN ne peut déjà plus faire face à l’arrivée de nouvelles demandes et à l’impériosité d’étoffer le nombre de places.

Ce mode d’intervention original et innovant répond à un besoin patent et croissant.